



SITOM Nord-Isère



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE **DU 26 AVRIL 2018 A 18H30**

Date de la convocation : 19 avril 2018

Nombre de membres titulaires en exercice : 54

Etaient présents : MM. LEVY, GIRARD, MARBOEUF, QUEMIN, LOVET, GRIOTIER, Mme GUYOT BÉGUE, MM. CASTAING, BOSCH, Marc BERNARD, JOVET, REY, BADIN, Mme BIDARD, MM. BOUVIER PATRON, VEYRET, BELANTAN, FERRARIS, Mesdames BARRET, HARTMANN, BERTHET-BIZOT MM. DAVRIEUX, FOUR, Mme GODET, MM. PUTHOD, VINCENT, PLANTIN, RIERA, LAMBERT, PAGNIEZ, Mme ANGELIN, MM. BACLET, LOMBARD et MATHIEU.

Pouvoirs : M. SPITZNER à M. MARBOEUF, M. HILDT à M. LEVY, M. PERRAUD à M. BADIN, M. MANON à M. VEYRET, Mme FRACHON à M. FERRARIS, M. BERETTA à M. DAVRIEUX, M. TURMAUD à M. FOUR, M. PARAVY à M. PAGNIEZ.

Excusés : Tous les autres membres.

Etaient également présents les collaborateurs du SITOM Nord Isère : Sonia BELIC et Laure BRODIER.

La convocation à cette réunion a été adressée par courrier, en date du 19 avril 2018, (avec l'ordre du jour et les projets de délibérations) à chaque délégué désigné par les structures adhérentes.

Monsieur le Président présente les excuses des délégués absents et remercie les membres du Comité Syndical de leur présence.

Monsieur Patrick FERRARIS accepte le secrétariat de séance, il vérifie et constate le quorum, 34 membres présents et 8 pouvoirs.

Monsieur le Président rappelle aux membres présents du Comité Syndical l'ordre du jour de cette séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 8 février 2018
2. Suppression du poste d'Ingénieur en Chef
3. Point comptable sur le déroulé de l'exercice 2018 arrêté au 19 avril 2018 ainsi que sur les tonnages réceptionnés au 31 mars 2018 dans les installations du SITOM Nord Isère
4. Approbation de la contribution financière du SITOM Nord Isère, au titre de l'année 2018, dans le cadre du programme pluriannuel de surveillance des dioxines et métaux lourds (qualité de l'air) établi par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes
5. Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention de servitude de passage de canalisation du chauffage urbain de la DSP de BERJALIA
6. Porté à la connaissance du Comité Syndical des marchés à procédure adaptée attribués sur la période du 1^{er} février 2018 au 15 avril 2018

7. Porté à la connaissance du Comité Syndical de la décision du Président N°1-2018 concernant la constitution de garanties financières en vue de la mise en sécurité des installations du SITOM Nord Isère
8. Communication
9. Questions diverses

➤ *Planning des séances du SITOM Nord Isère pour le second semestre 2018*

Monsieur le Président ouvre la séance par le premier point.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 8 février 2018

Monsieur le Président demande aux membres présents du Comité Syndical si ce procès-verbal appelle des remarques ou des observations de leur part.

***Les membres présents du Comité Syndical, à l'unanimité,
Approuvent le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du SITOM Nord Isère en date du 8 février 2018.***

2 - Suppression du poste d'Ingénieur en Chef

Monsieur le Président rappelle aux membres présents du Comité Syndical qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient au Comité Syndical de créer ou de supprimer les emplois nécessaires au fonctionnement de la structure.

Monsieur le Président rappelle aux membres présents du Comité Syndical qu'un poste d'Ingénieur en Chef à raison de 35 heures hebdomadaires auquel sont rattachées les fonctions de Directeur Général des Services du Syndicat a été créé par délibération du Comité Syndical en date du 4 juillet 2011 et précisé par délibération du 1^{er} décembre 2011. Il explique que, depuis, l'agent occupant ce poste a bénéficié d'un avancement de grade lui permettant d'occuper un poste d'Ingénieur en Chef hors Classe, catégorie A, à raison de 35 heures hebdomadaires. Monsieur le Président rappelle aux membres présents du Comité Syndical que le poste d'Ingénieur en Chef hors Classe auquel seront rattachées les fonctions de Directeur Général des Services du Syndicat a été créé par délibération du Comité Syndical en date du 8 février 2018.

Par conséquent, il convient de supprimer le poste d'Ingénieur en Chef à raison de 35 heures hebdomadaires créé en 2011. Monsieur le Président informe les membres présents du Comité Syndical que cette décision a été soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire en date du 24 avril 2018.

***Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire lors de sa séance du 24 avril 2018,
Après en avoir délibéré,
Les membres présents du Comité Syndical, à l'unanimité,***

Décident de supprimer le poste d'Ingénieur en Chef suite à l'avancement de grade de l'agent concerné.

Autorisent Monsieur le Président à signer, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3 - Point comptable sur le déroulé de l'exercice 2018 arrêté au 19 avril 2018 ainsi que sur les tonnages réceptionnés au 31 mars 2018 dans les installations du SITOM Nord Isère

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre GIRARD, en charge des finances du Syndicat, qui porte à la connaissance des membres présents du Comité Syndical l'état comptable, du déroulé de l'exercice 2018, arrêté au 19 avril 2018.

Section de Fonctionnement :

Montant des dépenses propres à l'exercice pour 3 376 961.90 €

Montant des recettes propres à l'exercice pour 7 030 988.71 €

Le résultat propre à l'exercice au 19 avril 2018, pour la section de fonctionnement, fait apparaître un excédent de 3 654 026.81 €

Section d'Investissement :

Montant des dépenses propres à l'exercice pour 1 452 610.30 €

Montant des recettes propres à l'exercice pour 0.00 €

Le résultat propre à l'exercice au 19 avril 2018, pour la section d'investissement, fait apparaître un déficit de - 1 452 610.30 €

Globalement, aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, en dépenses et en recettes, le déroulé de l'exercice 2018 est conforme aux inscriptions budgétaires.

A noter que ce déroulé comptable ainsi que les résultats propres qui en découlent sont à relativiser. Certaines dépenses annuelles comme la taxe foncière, la dotation aux amortissements ne sont pas intégrées et il manque les recettes liées au traitement des déchets ménagers et à la valorisation énergétique du mois d'avril 2018.

Monsieur Jean-Pierre GIRARD rappelle aux membres présents du Comité Syndical que lors de l'élaboration du budget primitif 2018 et pour la valorisation énergétique le prix moyen du MWh à la tonne pris en compte a été de 23 €.

Ce prix moyen du MWh à la tonne pour l'année 2018 devrait être inférieur à cette prévision.

En effet, le SITOM Nord Isère a été dans l'obligation de stopper la fourniture de vapeur à la Société PCAS, sur la période du 17 janvier 2018 jusqu'au 5 avril 2018, pour la fin des travaux concernant la reprise et le dévoiement de la canalisation vapeur alimentant cette dernière.

Par ailleurs, en date du 21 février 2018 une ou plusieurs fuites sur l'échangeur de 8 MWh installé en 2015 par la Société ADF ont été constatées. La ou les fuites se situent sur les épingles car l'eau du réseau se retrouve dans les condensats vapeur. Par mesure de précaution l'échangeur de 8 MWh, a été arrêté et isolé. L'ouverture et la mise à l'épreuve de l'échangeur ont été réalisées les 26 et 27 février 2018. Une

intervention technique provisoire consistant à isoler le tube percé a été réalisé afin de remettre en service l'échangeur de 8 MWh le 27 février 2018 au soir. Par conséquent, la livraison de chaleur au réseau de chauffage urbain a été considérablement réduite.

Ces deux aléas techniques cumulés ont généré un manque à gagner sur la valorisation thermique qui impactera le prix moyen du MWh à la tonne de 23 € défini pour l'année 2018. Néanmoins ce manque à gagner a été compensé sur cette période par l'augmentation de la valorisation électrique.

Enfin, Monsieur Jean-Pierre GIRARD présente le bilan des tonnages réceptionnés au 31 mars 2018 dans les installations du SITOM Nord Isère.

Il rappelle aux membres présents du Comité Syndical que le tonnage annuel de référence pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2018 était de **165 000 tonnes dont 91 110 tonnes de déchets ménagers pour les structures adhérentes du SITOM Nord Isère.**

Après extrapolation des tonnages constatés au 31 mars 2018, les tonnages prévisibles à fin décembre 2018 font apparaître un tonnage annuel de **169 579 tonnes dont 91 208 tonnes de déchets ménagers pour les structures adhérentes du SITOM Nord Isère.**

Sur l'année 2018 et, à condition que les installations du Syndicat ne subissent aucun aléa technique, Monsieur Jean-Pierre GIRARD informe les membres présents du Comité Syndical que le tonnage de référence de l'année arrêté à 165 000 tonnes devrait être atteint par le biais des délestages de déchets ménagers d'unités de traitement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes suite à des arrêts techniques et / ou suite à des aléas techniques.

Lors du Comité Syndical qui s'est tenu le 8 février dernier, Monsieur Jean-Pierre GIRARD rappelle qu'il avait porté à la connaissance des membres présents du Comité Syndical que (le SYVROM de Vienne), Vienne, Condrieu Agglomération avait engagé un appel d'offres pour l'incinération de ses déchets ménagers en date du 23 novembre 2017. La quantité annuelle prévisionnelle à traiter s'élevait à 20 000 tonnes. La durée du marché était de 5 ans, renouvelable une fois pendant 1 an à compter de sa notification.

Il rappelle, également, aux membres présents du Comité Syndical que conformément à la délibération du 14 décembre 2017 relative à la grille tarifaire 2018 applicable aux extérieurs, le SITOM Nord Isère avait remis une offre à un coût de 92 € HT hors TGAP en date du 8 janvier 2018, la date limite de réception des offres étant fixée au 9 janvier 2018 à 12 heures.

Par courrier en date du 16 février 2018, Vienne, Condrieu Agglomération a informé le SITOM Nord Isère que son offre n'avait pas été retenue. L'offre retenue est celle de l'entreprise TREDI.

Monsieur Henri LEVY informe les membres présents du Comité Syndical qu'il a arrêté une position très ferme vis-à-vis de Vienne, Condrieu Agglomération. Il rappelle que l'accord industriel intervenu avec la Société RONAVAL étant arrivé à échéance le 31 mars 2018, le SITOM Nord Isère n'assurera plus à l'avenir le traitement des déchets provenant de cette collectivité.

Madame Pascale BIDARD approuve la position de Monsieur le Président. Elle observe que Vienne, Condrieu Agglomération a bénéficié d'une tarification plus qu'avantageuse durant de nombreuses années par rapport aux tarifs appliqués aux autres structures extérieures ainsi qu'aux structures adhérentes et que cette intercommunalité de proximité doit accepter de payer une tarification plus élevée pour le service rendu.

Monsieur Henri LEVY rappelle aux membres présents du Comité Syndical que les REFIOM produits par les installations sont traités par SECHE Environnement dont TREDI est une filiale. Par conséquent, il informe les présents du Comité Syndical qu'en parallèle il a renégocié avec la Société RONAVAL le coût de traitement des REFIOM

facturé par SECHE. Il précise qu'à compter du 1^{er} avril 2018 cette prestation sera facturée au SITOM Nord Isère à 198 € au lieu de 225 € la tonne soit une économie sur le marché d'exploitation de 27 € la tonne de REFIOM.

Enfin, Monsieur le Président précise aux membres présents du Comité Syndical que le contexte a significativement évolué en faveur du SITOM Nord Isère. En effet, depuis fin d'année 2017 et début 2018, le SITOM Nord Isère est sollicité régulièrement par les clients privés pour le traitement de DIB. Monsieur le Président porte à la connaissance des membres présents du Comité Syndical que sur l'année 2019, la tarification pour les EPCI adhérents au SITOM Nord Isère sera maintenue à l'identique de la tarification pratiquée sur l'année 2018 à l'exception du montant de la TGAP qui est défini par la loi de finances et répercuté stricto sensu aussi bien aux clients publics que privés. En revanche, il précise qu'une augmentation de l'ordre de 4% sera appliquée aux clients privés. Monsieur le Président réaffirme aux membres présents du Comité Syndical que sa ligne directrice est de réduire l'écart des coûts de traitement pratiqués entre les EPCI adhérents et les clients privés.

Monsieur Christian REY rejoint Monsieur le Président en exprimant que le Comité Syndical doit se fixer comme orientation de fin de mandat le rééquilibrage des coûts entre les EPCI adhérents et les clients extérieurs.

4 - Approbation de la contribution financière du SITOM Nord Isère, au titre de l'année 2018, dans le cadre du programme pluriannuel de surveillance des dioxines et métaux lourds (qualité de l'air) établi par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur le Président rappelle aux membres présents du Comité Syndical que, par délibération du 12 mars 2009, le SITOM a décidé d'adhérer à l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes pour pouvoir bénéficier du retour d'expérience acquise par les membres de cette association qui sont : des administrations, des collectivités territoriales, des associations de protection de l'environnement, des associations de défense des consommateurs, des industriels, tous ayant compétence ou étant concernés, en matière de surveillance de la qualité de l'air.

Monsieur le Président précise aux membres présents du Comité Syndical que le choix de cette adhésion à l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes s'est fait à la suite de l'arrêté préfectoral complémentaire, en date du 5 décembre 2008, qui a modifié le suivi environnemental de l'usine d'incinération en matière de surveillance des rejets atmosphériques en imposant la mise en place de la surveillance de la qualité de l'air et des retombées atmosphériques par la méthode des jauges OWEN.

Dans le cadre de cette surveillance de la qualité de l'air et des retombées atmosphériques, par la méthode des jauges OWEN, Monsieur le Président précise aux membres présents du Comité Syndical que le SITOM Nord Isère verse annuellement une contribution financière à l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes.

Monsieur le Président donne lecture aux membres présents du Comité Syndical du programme pluriannuel de surveillance des dioxines et métaux lourds établi par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes.

Il informe les membres présents du Comité Syndical que le coût de mise en œuvre de ce programme de la surveillance de la qualité de l'air, au titre de l'année 2018, sera de **20 200 €**. Pour rappel, cette contribution financière était de 20 486 € pour l'année 2017. Cette contribution financière est déductible de la TGAP payée par le SITOM Nord Isère au titre des émissions atmosphériques.

***Après avoir entendu Monsieur le Président,
Après explications et discussions,***

Après en avoir délibéré,

Les membres présents du Comité Syndical, à l'unanimité,

Approuvent le versement de la contribution financière d'un montant de 20 200 € au titre de l'année 2018, à l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du programme de la surveillance de la qualité de l'air et des retombées atmosphériques par la méthode des jauges OWEN.

5 - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention de servitude de passage de canalisation du chauffage urbain de la DSP de BERJALIA

Monsieur le Président rappelle aux membres présents du Comité Syndical que le 27 janvier 2014, la Ville de Bourgoin Jallieu a attribué le contrat de délégation de service public de production et de distribution de chaleur, à la Société DALKIA. Ce contrat a été signé le 20 février 2014 et notifié au délégataire le 17 mars 2014. Conformément à l'article 5 du contrat de délégation et par son avenant n°1 du 28 juillet 2014, la Société BERJALIA s'est substituée dans les droits et obligations de la société DALKIA au titre de l'exécution du contrat de délégation.

Il explique aux membres présents du Comité Syndical que pour la bonne exécution de cette délégation de service public le Comité Syndical, par délibération du 27 janvier 2014, a autorisé la conclusion d'un bail emphytéotique administratif concernant la mise à disposition d'un terrain avec la Ville de Bourgoin Jallieu pour la construction d'un local pompe pour le service public communal de production et de distribution de chaleur, sur une parcelle nouvellement créée d'environ 183.6 m², située le long de l'avenue des Maines et à détacher des parcelles cadastrales AY840 et AY843.

Il rappelle, également, que ce contrat est d'une durée de 40 ans à compter de son entrée en vigueur.

Monsieur le Président informe les membres présents du Comité Syndical que dans le bail emphytéotique, il n'y a aucune mention concernant la servitude de passage de canalisation du chauffage urbain de la DSP de BERJALIA.

Il convient de régulariser ce point par le projet de convention de servitude dont il donne lecture aux membres présents du Comité Syndical.

Après avoir entendu Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Les membres présents du Comité Syndical, à l'unanimité,

Approuvent et autorisent Monsieur le Président à signer la convention de servitude de passage de canalisation du chauffage urbain de la DSP de BERJALIA.

Autorisent Monsieur le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6 - Porté à la connaissance du Comité Syndical des marchés à procédure adaptée attribués sur la période du 1er février 2018 au 15 avril 2018

Monsieur le Président porte à la connaissance des membres présents du Comité Syndical la liste des marchés à procédure adaptée engagés par le SITOM Nord Isère qui sont attribués ou en cours sur la période du 1^{er} février 2018 au 15 avril 2018.

Date de la consultation :	28/11/2017 sur le site achatpublic.com et publication au BOAMP
Objet :	Usine d'incinération à Bourgoin Jallieu – Fourniture, montage, mise en service d'un système de ramonage vapeur et d'un comptage d'énergie pour les économiseurs des chaudières des lignes 1 et 2
Date limite de remise des offres :	18/01/2018 à 12 heures
Nombre de dossiers retirés :	13 dont 13 retraits identifiés
Nombre d'offres remises	2 offres
Après l'analyse des 2 offres, et à l'issue de la négociation avec les 2 candidats le marché a été attribué à	
Date du marché	03/04/2018
Titulaire	SARL TPMS – 68590 SAINT HIPPOLYTE
Montant en € HT maxi du marché	<p>394 700 € dont :</p> <p>Tranche ferme : 78 940 €</p> <p>Tranche conditionnelle N° 1 : 218 260 € (correspondant à un ramonage acoustique ne nécessitant pas de fait l'installation d'un comptage d'énergie pour les économiseurs des chaudières des lignes 1 et 2).</p> <p>Tranche conditionnelle N° 2 : 315 760 € (correspondant à un ramonage vapeur nécessitant l'installation d'un comptage d'énergie pour les économiseurs des chaudières des lignes 1 et 2).</p> <p>Si le ramonage acoustique n'est pas satisfaisant c'est la solution de base du marché qui sera mise en œuvre soit un ramonage vapeur.</p>
Date de la consultation écrite :	11/12/2017 par mail
Objet :	Mission d'accompagnement à la mise à jour du système de management de l'énergie de la certification d'ISO 50001 de l'UVE du SITOM Nord Isère et à la réalisation d'audits internes de suivi – Années 2018 à 2020
Date limite de remise des offres :	01/02/2018
Nombre de candidats consultés :	3
Après l'analyse des 3 offres, le marché a été attribué à	
Date du marché	08/02/2018
Titulaire	Patrick PEYRON – 05400 LA ROCHE DES ARNAUDS
Montant en € HT du marché	7 900 €

Date de la consultation :	18/01/2018
Objet :	Surveillance de l'impact environnemental de l'usine de valorisation des déchets de Bourgoin Jallieu - Années 2018 à 2021
Date limite de remise des offres :	01/03/2018 à 12 heures

Nombre de dossiers retirés :	74 dont 17 retraits identifiés et 57 retraits anonymes
Nombre d'offres remises	1 offre
Après l'analyse de l'offre, le marché a été attribué à	
Date du marché	12/03/2018
Titulaire	BIO-TOX - 33400 TALENCE <i>Sous-traitant : EVINERUDE - 38290 FRONTONAS pour un montant sous-traité de 14 200 € HT pour les lichens</i> <i>Sous-traitant : CARSO-LSEHL - 69633 VENISSIEUX pour un montant sous-traité de 14 798 € HT pour les analyses</i> <i>Soit une campagne allégée à 11 720 € pour 11 510.01 € HT en 2017</i> <i>Soit une campagne complète à 19 730 € HT pour 19 043.95 € HT selon application de la formule de révision en 2017</i>
Montant en € HT du marché	54 890 € HT

7 - Porté à la connaissance du Comité Syndical de la décision du Président N°1-2018 concernant la constitution de garanties financières en vue de la mise en sécurité des installations du SITOM Nord Isère

Monsieur le Président donne lecture de sa décision concernant la constitution de garanties financières en vue de la mise en sécurité des installations du SITOM Nord Isère.

8 - Communication

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Maurice BELANTAN, chargé de la communication du Syndicat pour la présentation de ce point.

Journal d'information « En Direct » du SITOM Nord Isère

Monsieur Maurice BELANTAN rappelle aux membres présents du Comité Syndical que le BAT du journal d'information « En Direct » N°14 a été validé le 22 janvier 2018.

Le 29 janvier 2018, la totalité des 169 500 exemplaires ont été remis aux 3 points de livraisons demandés dans le cahier des charges à savoir :

- Le SITOM Nord Isère (500 exemplaires)
- La Communauté de Communes les Collines Nord Dauphiné (11 000 exemplaires),
- La Poste (158 000 exemplaires).

Monsieur Maurice BELANTAN informe les membres présents que le recensement du nombre de boîtes aux lettres effectué par la Poste en février 2018 a mis en évidence

une forte évolution démographique sur le secteur du Nord Isère mais également sur le secteur de l'Ain.

Ainsi en 2017, la Poste recensait 156 990 foyers pour 159 779 foyers en 2018 soit une évolution de 2 789 foyers

Etant donné que le nombre d'exemplaires du journal à fournir à la Poste était de 158 000 exemplaires dans le marché signé, il a fallu pallier au manque de 1 800 exemplaires pour couvrir en totalité le périmètre d'action du syndicat. Par conséquent, le SITOM Nord Isère a fourni 300 exemplaires sur les 500 dont il a été destinataire et les 1 500 exemplaires manquants ont fait l'objet, après coup de l'impression des 169 500 exemplaires, d'un tirage complémentaire auprès de l'imprimeur pour un montant de 1 790 € HT soit (1 790 € HT / 1500 exemplaires) = 1.19 € par exemplaire manquant. Afin de réduire le coût de tirage du journal sur l'année 2019, ce complément sera directement pris en compte lors du tirage du journal N°15. Pour rappel le coût d'impression des 169 500 exemplaires représente un coût de 14 874 € HT soit 0.09 € par exemplaire.

Lors du Comité Syndical en date du 8 février 2018, Monsieur Maurice BELANTAN avait informé les membres présents du Comité Syndical que la distribution était en cours.

Pour rappel, la Communauté de Communes les Collines du Nord Dauphiné a assuré cette distribution du 29 janvier au 9 février 2018 et la Poste du 12 au 24 février 2018.

Il avait demandé aux délégués du SITOM Nord Isère s'ils avaient déjà été destinataires du journal et si cela n'était pas le cas Monsieur Maurice BELANTAN avait invité les délégués à en informer le SITOM Nord Isère lorsque cela serait effectif.

Monsieur Maurice BELANTAN porte à la connaissance des membres présents que par mail du 15 février 2018, Madame Delphine HARTMANN et Monsieur Jean-Claude PARAVY ont confirmé aux services du SITOM Nord Isère que la distribution du journal N°14 sur leurs communes respectives Dolomieu et Saint Genix-sur-Guiers et donc dans le secteur de la Savoie avaient bien eu lieu.

En complément, il précise qu'à priori cette distribution s'est convenablement bien déroulée puisque après distribution de ce numéro, des particuliers ont contacté le SITOM Nord Isère notamment pour solliciter des informations complémentaires concernant les consignes de tri, la production énergétique des installations, les modalités financières pour la mise à disposition d'un composteur, des informations concernant la collecte des déchets et les déchèteries. Sur ces trois dernières thématiques, les services du SITOM Nord Isère ont renvoyé ces personnes sur leurs structures de collecte afin qu'elles obtiennent les informations demandées.

Les membres présents du Comité Syndical confirment que la distribution du journal N°14 s'est bien déroulée dans les communes.

Monsieur Henri LEVY informe les membres présents du Comité Syndical qu'au cours d'une visite récente des installations par une association de Villefontaine, ses adhérents ont fait part des difficultés à être destinataires du journal en habitat vertical. Monsieur le Président rappelle aux membres présents du Comité Syndical que sur demande auprès du SITOM Nord Isère des exemplaires peuvent être remis et que quelques exemplaires peuvent être communiqués aux mairies.

9 - Questions diverses

- **Planning des séances du SITOM Nord Isère pour le second semestre 2018**

Monsieur le Président porte à la connaissance des membres présents du Comité Syndical la programmation des séances du SITOM Nord Isère pour le second semestre 2018.

Date	Heure	Objet
05/07/2018	18h30	Comité Syndical
29/11/2018 (sous réserve de confirmation de la Sous-Préfecture de la Tour du Pin)	15h00	CSS
29/11/2018 (sous réserve de confirmation du Conseil Départemental de l'Isère)	17h30	Comité de Suivi
06/12/2018	18h00	Bureau + Commission Finances (ROB 2019)
13/12/2018	18h30	Comité Syndical (ROB 2019)

Monsieur le Président rappelle aux membres présents du Comité Syndical que le Bureau et la Commission finances ont lieu simultanément afin de mutualiser les déplacements des délégués.

➤ **Etude de faisabilité pour une gestion optimisée de la collecte des déchets sur le Nord-Isère suite à l'évolution du périmètre des EPCI**

Monsieur le Président informe les membres présents du Comité Syndical que suite à l'évolution au 01/01/2017 des périmètres des EPCI sur le territoire du Nord-Isère, la CAPI, les CC des Vals du Dauphiné, des Balcons du Dauphiné et des Collines Nord Dauphiné ont souhaité engagé une étude commune relative aux périmètres de collecte des déchets sur leur territoire pour remettre en adéquation les Intercommunalités et les syndicats de collecte. Le groupement mandaté pour mener cette étude est les cabinets Citéxia et AJBD.

L'étude doit permettre de construire une vision partagée sur :

- **La gouvernance au sein des syndicats**, afin qu'ils portent les enjeux des communautés de communes et non plus des communes (pistes de travail : réduction du nombre de représentants, élus issus du conseil communautaire...=> quel impact sur le syndicat de traitement ?)
- **L'organisation des services de collecte** (identification des points communs et des différences) **et leurs ambitions** respectives (objectifs et projets)
- **Les enjeux de l'optimisation du service déchets en lien avec la loi de transition énergétique** pour la croissance verte : extension des consignes de tri sur les emballages plastiques, tri à la source des biodéchets, tarification incitative...

L'étude se décompose en 2 phases : diagnostic (rencontre des syndicats) / scénarios d'évolution de la gouvernance et des organisations.

Monsieur le Président précise aux membres présents que si cette étude ne concerne pas directement le fonctionnement de l'incinérateur, la première phase de diagnostic nécessite l'intégration de données le concernant. En date du 24 avril 2018, les services du SITOM Nord Isère ont transmis au cabinet AJBD l'ensemble des éléments demandés par Monsieur Florent DUCLOS, Directeur Développement Durable Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.

➤ **Problématique du verre encore trop présent dans les déchets ménagers**

Monsieur André QUEMIN souhaite revenir sur la problématique du verre encore trop présent dans les déchets ménagers.

Il porte à la connaissance des membres présents du Comité Syndical les résultats obtenus par les 7 EPCI adhérents au SITOM Nord Isère sur l'année 2016.

- SMND : 26 kg / habitant,
- SICTOM de Morestel : 32 kg / habitant,
- SICTOM du Guiers : 40 kg / habitant,
- CC Lyon Saint Exupéry en Dauphiné : 28 kg / habitant,
- CC Plain de l'Ain : 34 kg / habitant,
- CC Plateau d'Hauteville : 36 kg / habitant,
- CC Bugey Sud : 43 kg / habitant

Par référence à ces résultats obtenus, il précise que la moyenne régionale est d'environ 32 kg / habitant, la moyenne nationale de 31 kg / habitant pour un gisement de 35 kg / habitant.

Monsieur André QUEMIN précise qu'il est en attente de la communication des résultats de l'année 2017. En parallèle, il va demander à l'IME MODUS qu'une nouvelle campagne de caractérisation de la présence du verre dans les mâchefers soit réalisée. Pour rappel celle réalisée le 25 octobre 2016 avait permis de définir un taux de verre très élevé dans les mâchefers de 20.33 %.

L'ensemble des résultats collectés pour l'année 2017 permettra d'avoir un état des lieux précis sur le verre et des actions à engager.

➤ **Dématérialisation des documents liés aux réunions du Comité Syndical**

Monsieur Patrick FERRARIS et Madame Delphine HARTMANN expriment le souhait que le SITOM Nord Isère communique par voie dématérialisée l'ensemble des documents (convocation, projets de délibérations, informations et annexes) des réunions du Comité Syndical.

Monsieur le Président rappelle qu'en début de mandat une première expérimentation avait été faite dans ce sens lors d'une réunion de Bureau. Ce mode de transmission ne s'était pas avéré concluant puisque il avait fallu produire des photocopies lors de la séance.

Néanmoins, Monsieur le Président prend acte de cette requête et propose que les services du SITOM Nord Isère étudient la mise en œuvre d'une solution adéquate.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Président remercie les délégués et clôt la séance à 20h15.

Le Président du SITOM Nord Isère

Henri LEVY



SITOM Nord Isère

Avenue des Frères Lumière
CS 42008

38307 BOURGOIN-JALLIEU CEDEX

Tél. 04 37 03 23 90 - Fax 04 37 03 23 98

Le Secrétaire de Séance

Patrick FERRARIS



